



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 19/06/2026

Séance du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION (à compter de la question n° 2), M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, Mme Aline CHASSAGNE, M. Clément DARCO, Mme Annie GAUTHIER, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Jean-Pascal REYES,

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Frédéric PARISE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Clément DARCO à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Annie GAUTHIER à Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Isabelle BORDAT, Mme Laurence MULOT CESARI à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération n° 008306

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Patrick VERDIER comme secrétaire de séance.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Patrick VERDIER,
Conseiller Municipal Délégué



Ludovic FAGAUT